

N'oubliez pas : les jours de fractionnement sont octroyés aux salariés sous certaines conditions très précises du code du travail. Attention : l'une d'entre elles doit être remplie avant le 1er novembre ! On vous rappelle tout sur le site de la caisse.

<u>Je clique</u>

COTISATIONS

En cas de difficultés ou de retard de paiement, n'attendez pas!

Le bon réflexe : consultez les règles applicables par la caisse et contactez au plus vite le bon l'interlocuteur pour identifier des solutions.



Je me renseigne

DÉCLARATIONS ET COTISATIONS



Eviter les anomalies lors de la déclaration, c'est du temps gagné sur la suite ! Consultez des exemples des anomalies les plus courantes et découvrez comment les corriger.

Je vais voir